ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de MM. Léon Cau et Cie, rue du Midi, un rattacheur, M. Henri Lesage, 18 ans, rue de la Potente, 141, en dégonflant un cylindre, s'est fait une coupure au poignet gauche. Huit jours de repos; docteur Vermersch.

— Chez MM. Dupres et Duterte, filateurs rue du Hase, un cardeur, M. Gustave Vandebrouck, 34 ans, rue de Roulers, en montant un escalier a fait un faux pas et s'est luxé le poignet droit en reprenant son équilibre. Douze jours de repos; docteur Desbonnets.

— Une dévideuse de la filature de M. Dassonville-Dubar, rue du Virolois, Mme Hortense Grégoire, 34 ans, demeurant à Mouscron, en heurtant un clou s'est fait une piqûre à la face dorsale de la main droite. Dix jours de repos; docteur Défosses.

NOUS RAPPELONS que les annonces à paraître le lendemain doivent nous être remises chaque jour avant 4 heures 45. Après cette heure nous serions obligés de les refuser.

MOUVAUX

UNE BICYCLETTE QUI DISPARAIT. — Le domestique de M. Fouan, rue de Baisieux, M. Jean Selosse, 30 ans, pénétrait, mardi matin, dans la remise située non loin de la maison d'habitation. Il y constata presque aussitôt la disparition de la bicyclette dont se sert M. Fouan, machine à roue libre, avec double frein avant, d'une valeur de 325 francs.

Il fit part de la chose à son patron. Le vol s'explique d'autant plus difficilement que quatre chiens couchent à proximité de la remise et qu'ils n'ont pas aboyé. M. le commissaire de police de Mouvaux a ouvert une enquête.

UN POULAILLER DÉVALISÉ. — En se rendant dans sa basse-cour pour donner à manger à ses poules, Mme Glorian, qui habite à Mouvaux, rue de Tourcoing, ne fut pas peu surprise de constater qu'il lui manquait sept poules, deux canards, un coq et deux pigeons carnot, le tout estimé 40 francs.

Pendant la nuit des malfaiteurs avaient pénétré chez elle par le jardin, en en forçant la haie vive, puis avaient escaladé, à l'aide d'une échelle trouvée dans une cabane située au fond du jardin, le mur clôturant la basse-cour. Ils avaient ensuite pénétré dans le poulailler, dont la porte était simplement fermée à l'aide d'un crochet.

Mme Glorian a porté plainte et M. Petiot, commissaire de police, a ouvert une enquête.

UN MUR QUI S'ÉCROULE. — Des ouvriers étaient occupés à creuser une fondation au coin de la rue de Roubaix et du Nouveau-Boulevard, quand, soudain, le mur de la maison voisine, qui est la propriété de Mme Lefevre-Lecroart s'écroula sans que rien puisse faire prévoir cet incident. La chute des briques occasionna un bruit formidable. Fort heureusement, aucun ouvrier n'a été atteint. La maison de Mme Lefevre-Lecroart est très ancienne.

STATISTIQUE MENSUELLE. — Pendant le mois d'avril, le bureau de l'Etat-Civil a enregistré 14 naissances, 6 mariages et 10 décès.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A l'usine de MM. Lorthiois frères, M. Louis Welcomme, 55 ans, telqueller, rue du Brun-Pain, à Tourcoing, s'est piqué au médius gauche avec un chardon; 8 jours de repos, docteur Vermeersch.

LILLE

LE NOYÉ DE LA BASSE-DEULE. — Le cadavre découvert dimanche dans la Basse-Deûle est bien celui du nommé Damman. La mère du malheureux, qui habite place Saint-Martin, 5, est allée le reconaître, lundi matin, à la morgue. La pauvre femme croit a un accident, car son fils, disparu depuis le 25 avril de son domicile, rue du Buisson, n'avait jamais manifesté l'intention de mettre fin à ses jours.

Ce dernier, qui travaillait chez M. Huglo, clonstructeur, rue Vergniaud, 18, était âgé de 21 ans. Il était appelé à accomplir son service militaire au mois d'octobre prochain.

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

LA CONFIRMATION

Mgr Colophon viendra administrer le sacrement de confirmation à Roubaix, aux dates suivantes:

Dimanche 22 mai, à 8 heures, à l'Institution N.-D. des Victoires; à 10 heures, à Saint-Martin et Saint-Jean-Baptiste; lundi 23, à 8 heures, à Saint-Joseph, Saint-Antoine, Saint-François d'Assise; à 10 heures, à Notre-Dame; mardi 24, au pensionnat Saint-Louis, à 8 heures; à Sainte-Elisabeth, à 10 heures; jeudi 26, au Très-Saint-Rédempteur, à 8 heures; à Saint-Séplucre, à 10 heures.

LANNOY

La cérémonie de la première communion aura lieu jeudi prochain, jour de l'Ascension. Première messe à 6 h.; messe de première communion à 7 h.; il n'y aura pas de messe à 8 heures; grand'messe à 10 heures.

A 3 heures, vêpres solennelles; cérémonie de la rénovation des promesses du baptême, suivie de la consécration à la Très-Sainte-Vierge.

Pendant le mois de mai, tous les soirs, salut à 8 heures et exercice du mois de Marie.

La fête de Jeanne d'Arc n'aura pas lieu le dimanche 8 mai, à cause de la ducasse, mais seulement le dimanche 22 mai.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. l'abbé Lescroël, vicaire à Anzin, est transféré à Douai (Saint-Jacques).

Messes et Obits

Monsieur Amédée PROUVOST, Industriel, décédé à Roubaix le 8 mai 1909, dans sa 32e année, administré des Sacrements. Obit Solennel Anniversaire qui sera célébré, au Maître-Autel de l'église **Saint-Martin, le Samedi 7 mai 1910, à 10 h** 85756

Les amis et connaissances qui n'auraient pas reçu de lettres de faire-part sont priés de considérer les avis ci-dessus comme en tenant lieu.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— Samedi a été célébré, en l'église Sainte-Catherine, à Lille, le mariage de Mlle Agnès Thiébaut, fille de M. Thiébaut et de Mme Thiébaut née Wille, avec M. Fernand Lézies, avocat au barreau de Lille, fils de M. Lézies, et de Mme Lézies, née Longré.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 3 mai 1910

Présidence de M. GODART, vice-président

SERVANTE VOLEUSE. — Au bout de quelques semaine de service chez M. Dervar Henri, 30 ans, entrepreneur à La Madeleine, la jeune servante Marie Izart, a commis un vol très important. Trouvant un jour la porte du coffre-fort de son patron ouverte, elle saisit une liasse de billets de banque représentant une somme de 1.100 francs.

Elle alla cacher le tout sous un tapis, en épar pillant les billets; elle attendit ainsi le moment propice pour disparaître avec le montant du vol.

Le patron s'aperçut de cela à temps. Des recherches furent faites et le pot-aux-roses fut découvert.

La jeune servante est condamnée à 6 mois de prison avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Dix jours de prison à Boulogne Auguste, 64 ans, sans domicile, qui a été trouvé en état de vagabondage et de mendicité à Wattrelos, et qui a en outre outragé M. Tocnelle, gendarme à Wattrelos.

— Un mois de prison à Maes Emile, 35 ans, sans domicile, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Communications

ROUBAIX. — Club Moderne. — Section symphonique: Ce soir mercredi, à 8 heures 1/4, répétition générale. — Section Chorale Mixte: samedi prochain 7 mai, répétition générale.

— **Mélomanes Roubaisiens.** — Ce soir mercredi, à 8 h. 1/2, répétition générale. Distribution des billets de tombola.

— **Cercle d'Etudes ouvrier.** — Une réunion aura lieu le mercredi 4 mai, à 5 h. du soir, rue Pellart, 100, à Roubaix.

Ordre du jour: « La Grève, ses moyens de conciliation ».

— **Union des Travailleurs.** — En raison de l'Ascension, la répétition du vendredi se fera ce soir mercredi, à 8 h.

— **Amicale de la rue des Arts.** — Jeudi 5 mai, troisième tir préparatoire en remplacement de celui du 8 qui ne peut avoir lieu à cause du scrutin de ballottage.

— **Chambre syndicale des marchands de pommes de terre en gros.** — Ce soir mercredi, à 8 h. et demie, réunion générale obligatoire chez M. Augem-Parsis, cafetier, place de la Gare, Roubaix.

— **Accordéonistes Roubaisiens.** — Mercredi soir, à 7 h. 1/2, cours de solfège. Ensuite, répétition générale pour toutes les parties.

— **L'Association des Anciens élèves de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix** nous communique la note suivante:

« Deux jours à Paris à la Pentecôte. — Pour l'excursion organisée par l'Association afin de faciliter la visite des salons à ses membres, la réduction sur le prix du chemin de fer sera obtenue pour les express de dimanche 6 h. 03 du matin (départ) et du lundi 6 h. 35 du soir (retour). Des réductions sont aussi sollicitées pour l'entrée des Salons de la Société Nationale des Beaux-Arts et de la Société Nationale des Artistes Français, ainsi que la Revue des Folies-Bergères le dimanche soir. Liberté entière est cependant laissée aux excursionnistes. Le dernier délai des adhésions pour les sociétaires, leurs parents et amis est fixé à demain jeudi, 12 heures « Café des Arcades », rue Neuve, 55, Roubaix. »

Nouvelles Militaires

LES CHANSONS DE ROUTE. — Le ministère de la guerre a institué une commission chargée d'organiser et de juger un concours de chansons militaires destinées aux troupes en marche ou en station. Cette commission, qui est présidée par M. Parès et qui vient de terminer sa première séance, va arrêter incessamment les conditions du concours qui seront aussitôt publiées. Les concurrents pourront adresser leurs projets au ministère de la guerre.

Petite Correspondance

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

F. S. T. — Vendez-les par l'intermédiaire d'un banquier ou d'un changeur. — *X. Y. Z.* — Ecrivez au directeur. — *A. L. D.* — A la librairie du *Journal de Roubaix*. — *A. T.* 222. — Adressez-vous au secrétaire du Conseil des prud'hommes. — *R. Noras.* — 1° Oui, il y a des traités spéciaux: la librairie du *Journal de Roubaix* pourrait vous les procurer; 2° non. — *Un abonné pressé.* — Nous n'avons pas reçu votre première lettre. Demandez, à la mairie de Roubaix, le programme officiel qui vous sera envoyé gratuitement. — *Arcy-Delhaye, Leers.* — Le premier joueur doit compter 95; le point, la quinte, la quatrième et la tierce se comptent avant le quatorze, etc.

A.N. 26. — Au secrétaire des Hospices, 37, rue de Blanchemaille, avec les pièces suivantes: acte de mariage ou extrait de naissance et permis de séjour ou certificat d'inscription à la population.

Un groupe de lauréats. — La distribution des prix du concours sera faite dans un très bref délai. C'est ce qui nous a été répondu à la direction. — *Quatre entêtés.* — Il faut réunir non seulement la moitié des voix des votants plus une, mais encore le quart des voix des électeurs inscrits. Dans l'exemple que vous citez, le candidat qui aurait réuni 4.001 voix ne serait pas élu. Il faudrait 5.000 voix pour être élu.

En allant à Lille arrêtez-vous aux étalages de
MINET FRÈRES
Tailleurs et Chemisiers, 6, r. des Manneliers (près G.-Place). Aujourd'hui: complets tout faits, Coutils enfants, Chemises Zéphir. 411

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

Une foire aux plaisirs. — La section de préparation militaire « Les Patriotes » organise, pour le dimanche 5 juin, une superbe foire aux plaisirs qui sera suivie d'une grande fête de gymnastique, et aura lieu au local de la société, 22 bis, rue de la Paix.

Les travaux d'organisation sont déjà très avancés; le succès de cette foire aux plaisirs s'annonce comme magnifique. Il y aura music-hall, buvettes, loteries et attractions de tous genres. La fête de gymnastique comportera pyramides, ballets, poses plastiques, etc.

Grande vente réclame de l'or et de l'argent, de montres et réveils, 40 % meilleur marché que partout ailleurs, au Coin Doré, 26, rue Nationale, Lille, angle rue de Pas. 85799

NORD

Chez les Huissiers

Dimanche matin, à 10 h. s'est tenue, à Douai, dans la salle des appels correctionnels, l'assemblée annuelle des huissiers du ressort de la cour de Douai.

Ont été élus membres du bureau: président, M. Déroulée, huissier à Lille; vice-présidents, M. Parent, huissier à Douai, et M. Bras huissier à Arras; trésorier, M. Maugez, huissier à Seclin; Syndic-rapporteur, M. Borgeois, huissier à Roubaix; secrétaire, M. Delicesez, huissier à Douai; secrétaire-adjoint, M. Marquant, huissier à Saint-Omer; membres, M. Dingreville, huissier à Houdain; M. Baivier, huissier à Lens; M. Ricour, huissier à Bailleul; M. Caby huisier à Hénin-Lietard, et M. Peel, huissier à Béthune.

Un banquet a clôturé cette réunion.

La prochaine réunion aura lieu à Arras.

UN VIOLENT INCENDIE A ARMENTIÈRES. — Mardi, vers une heure de l'après-midi, un violent incendie s'est déclaré dans l'importante brasserie Bruyart, rue de Flandre. Le feu a pris dans les deux tourailles, menaçant de s'étendre aux bâtiments de la brasserie et aux magasins de la malterie.

Les secours sont venus rapidement, grâce au concours efficace de l'équipe de l'Ecole professionnelle et des pompiers.

A deux heures, le feu était circonscrit: l'incendie a complètement détruit les tourailles. Les dégâts sont assez importants, mais non encore évalués.

PAS-DE-CALAIS

UN MINEUR TUÉ PAR UN ÉBOULEMENT, A AUCHEL. — M. Etienne Davesnes, 39 ans, ouvrier mineur au hameau du Rieux, à Lillers, travaillant au fond de la fosse numéro 5 de la Compagnie des mines de Marles, a été enseveli sous un éboulement. Il n'a pas tardé à expirer des suites de l'asphyxie.

UN ACCIDENT MORTEL A LENS. — Le terrassier Augustin Caridroit, 45 ans, occupé au chaufour de M. Blanchart, route de la Bassée, a été pris sous un wagonnet qu'il renversait. Il est mort des suites de ses blessures.

UN HOMME SE SCIE LE COU, A BOULOGNE-SUR-MER. — On a transporté à l'hôpital, au milieu de la nuit, un journalier, Jules Delannoy, 50 ans, demeurant rue du Moulin-à-Vapeur, 157, qui a tenté de se suicider en se sciant le cou avec une petite scie à bois.

L'arrivée de sa fille empêcha un dénouement fatal. La blessure du désespéré est profonde, mais sa guérison est certaine. Les motifs de cet acte sont inconnus.

UN MARIN GRIÈVEMENT BLESSÉ AU COURS D'UNE DISCUSSION DANS UN CABARET, A BOULOGNE. — Une demi-douzaine de consommateurs étaient attablés lundi soir dans un café de la rue de la Tour-d'Ordre. L'un d'eux, un marin, ayant été vainement invité à se taire par le cabaretier, entra en discussion avec ce dernier qui lui lança un verre à bière à la figure.

Le marin, Joseph Laurent, 20 ans et demi, porte une très grave blessure à la joue.

AISNE

Démission du maire de Saint-Quentin

M. le Dr Caulier, maire de Saint-Quentin, dont on avait annoncé la démission à plusieurs reprises depuis deux mois, vient de rendre celle-ci effective en l'adressant à M. le Préfet de l'Aisne, en même temps que celle de conseiller municipal.

M. Gransire, conseiller municipal, a également adressé sa démission.

Ces décisions sont motivées par le scrutin du 24 avril.

De l'avis de M. le Dr Caulier, les élections se sont faites, à Saint-Quentin, sur la question de la laïcisation des hospices.

Le parti socialiste saint-quentinois s'étant groupé autour de M. Ringuier qui avait combattu la laïcisation, s'est donc prononcé contre le maire et contre la municipalité qui ont réalisé la laïcisation des hospices. Il est avéré, d'autre part, que les électeurs de l'abbé Bordron comme la plupart de ceux de M. Hugues, sont « a fortiori » opposés à la laïcisation.

Dans ces conditions, M. le Maire a cru de sa dignité de démissionner des fonctions pour lesquelles il n'avait plus la confiance populaire.

CHEMIN DE FER DU NORD

Mutations. — M. Quenée, chef de station à Appily, est nommé chef de station à Gommegnies. M. Wauquié, chef de station à Gaillefontaine, est nommé chef de station à Roncq. M. Carpentier, chef de station à Longueme-Vieux-Manoir, est nommé chef de station à Gaillefontaine. M. Méterie, chef de station à Critot, est nommé chef de station à Longueme-Vieux-Manoir. M. Fabre, receveur chef de petite vitesse à Rouen, est nommé chef de station à Critot. M. Decroix, employé intérimaire, à Buchy, est nommé receveur de petite vitesse à Rouen.

Grande vente réclame de l'or et de l'argent, de montres et réveils, 40 % meilleur marché que partout ailleurs, au Coin Doré, 26, rue Nationale, Lille, angle rue de Pas. 85800

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance de mardi matin

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Nerincx.

BUDGET EXTRAORDINAIRE

Discussion des articles

M. Hambursin parle de la crise des carrières de grès. On introduit en Belgique des quantités considérables de pavés de Suède: plus de 400.000 mètres cubes l'an dernier. Le gouvernement essaie de se justifier en disant que les pavés belges ne valent pas les pavés étrangers.

Le gouvernement avant de s'adresser à l'étranger aurait dû imposer des conditions aux carrieres belges. Au surplus, si les carriers belges naussent parfois leurs prix, c'est qu'ils y sont forcés par les procédés des ponts et chaussées, qui mettent en adjudication, sans crier gare, d'enormes quantités de pavés d'un ou deux types seulement. Pourquoi le ministre a-t-il permis que la place du Palais de Bruxelles fut pavée de pavés suedois?

M. le ministre des travaux publics. — Pour favoriser l'industrie nationale, le gouvernement n'a besoin de conseils de personne. Mais lorsque sous prétexte d'industrie nationale, on veut m'étrangler, je me rebiffe. La nécessité de passer par les trusts des carriers belges, nous couterait fort cher et nous fournirions moins de travaux. Au dessus du groupement des intérêts particuliers, il y a l'intérêt général.

J'espère que M. Lemonnier répondra en ce qui concerne la place des Palais, car la ville de Bruxelles a bien voulu se charger de ce travail, dont, au surplus, je me déclare complètement satisfait.

M. Hambursin. — Nous ne demandons qu'une chose: c'est que le gouvernement soutienne l'industrie nationale.

M. le ministre. — A mérite égal et à prix égal, nos préférences iront toujours à l'industrie nationale.

M. Fléchet. — Un crédit de deux cent cinquante mille francs est demandé pour les héritiers de feu l'architecte Maquet. Il y a deux ans, j'ai réclamé en faveur des héritiers de M. Redouté une indemnité. M. Redouté est l'auteur du projet de l'abaissement du plan d'eau du canal de Bruxelles, projet en voie d'exécution et dont les conséquences seront des plus heureuses pour le pays.

Or, le gouvernement n'a pas accueilli ma demande: il a simplement accordé un secours de 4.500 francs à la veuve de M. Redouté. On donne 250.000 francs aux héritiers Maquet pour un projet qui n'a pas été exécuté et on donne 4.500 francs pour un projet non moins important et qui est en voie d'exécution. Le contraste est criant, pour ne pas dire davantage.

M. le ministre des travaux publics. — M. Maquet était porteur d'un contrat qui lui garantissait une indemnité pour le cas où ses plans seraient refusés par la législature. Or, la législation les a quatre fois approuvés. M. Maquet, en conséquence, a consacré vingt années de travail à ces plans: nul ne peut contester qu'une sérieuse indemnité lui était due.

Le cas Redouté est tout différent. Beaucoup soutiennent que l'idée de l'abaissement du plan d'eau ne lui appartient pas du tout.

M. Lemonnier. — Je dois répondre à M. le ministre que c'est son département qui a fait la commande des pavés pour la place des Palais. Je lui renvoie donc les éloges qu'il m'a adressés. (Rires).

M. Demblon prétend que c'est uniquement grâce aux socialistes que l'on s'occupe maintenant du minimum de salaire.

M. Verhaegen. — Le conseil provincial de la Flandre orientale a des 1892 fait introduire la clause du maximum de salaire dans les cahiers des charges des adjudications publiques. Et il y a de longues années que M. le ministre De Bruyn a fait de même. Aux chemins de fer, cela se fait également. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que les catholiques s'occupent du minimum de salaire.

M. Colfs. — C'est ensuite d'un amendement proposé par mes amis ouvriers catholiques et moi que pour la première fois le minimum de salaire a été inscrit dans les cahiers des charges de l'Etat.

Tous les articles du budget sont adoptés.

La séance est levée à midi 10.

Séance de l'après-midi

Les Prud'hommes

M. Royer s'élève contre l'augmentation des frais de justice devant la juridiction des prud'hommes que prévoit un amendement.

M. le ministre des finances justifie son amendement: la juridiction des prud'hommes a été fort étendue et c'est à cette circonstance qu'est due l'augmentation des frais.

Cet amendement — comportant l'augmentation des frais de justice — est rejeté par 67 voix contre 62 et 2 abstentions. (Applaudissements sur les bancs socialistes).

On met aux voix deux amendements de M. Pepin, qui sont rejetés par assis et levé. L'amendement écartant la R. P. des élections de prud'hommes est rejeté par 94 voix contre 32 et 3 abstentions.

Un autre amendement de M. Pepin relatif aux domestiques et servantes est rejeté par 72 voix contre 58.

L'ensemble du projet est adopté par 108 voix et 16 abstentions.

Un amendement de M. Dauvister augmentant le crédit pour le fonds de chômage est rejeté.

Le budget de l'industrie et du travail est adopté par 74 voix contre 14 et 23 abstentions.

Autres votes

On vote successivement les budgets de l'industrie et du travail, les affaires étrangères, les recettes et dépenses extraordinaires, la dette publique, les crédits supplémentaires, le budget des non-valeurs et remboursements, le budget des recettes et dépenses pour ordre et la régularisation, transferts et allocations de crédits supplémentaires à des budgets de l'exercice 1909.

Après le vote de divers crédits supplémentaires et du budget des non-valeurs, la séance est levée à 6 heures trois quarts.

AU SÉNAT

Séance de mardi 3 mai 1910

La séance est ouverte à 1h. 50, sous la présidence de M. A Simonis.

Motion d'ordre

M. Dupret proteste contre les accusations diffamatoires et calomnieuses portées contre lui hier à la Chambre par M. Buyl.

J'oppose à ces accusations le démenti le plus formel.

J'ai, hier, à trois heures, adressé à M. Buyl une lettre-copie le sommant de répéter l'accusation en dehors de l'enceinte du Parlement. Depuis plus vingt-quatre heures, M. Buyl n'a pas encore répondu.

M. Buyl se retranche lâchement derrière son immunité parlementaire. Il aura à faire devant les tribunaux la preuve de ses assertions calomnieuses. Et ce que je dis ici n'est pas couvert par mon immunité parlementaire. (Quelques très bien à droite.)

Etude des langues modernes dans l'enseignement moyen du degré supérieur

M. Descamps-David, ministre des sciences et des arts, dépose le projet de loi soumis au Sénat. Ce projet, dit-il, devrait être encore modifié dans l'avenir, mais c'est une amélioration et je convie le Sénat à le voter.

M. Berger, successeur de M. Henricot, décédé, prononce son « maidenspeech ». Il combat le projet, dans lequel il voit un acheminement vers la flamingantisation de tout le pays. Il fait le procès de ce qu'il appelle le petit cénacle de flamingants.

M. Dupont s'étend avec vigueur sur la portée conciliatrice de ce projet, qui va nuire aux relations commerciales de la Belgique avec la France et l'Angleterre. Il craint l'expropriation des Wallons de toute place officielle, de toute magistrature. Vous créerez un fossé qui s'élargira chaque jour et qui aboutira à disloquer la nation et à provoquer la séparation administrative de la patrie belge. Est-ce cela que vous voulez? (Très bien! à gauche.)

Trois rapports sont déposés et la discussion de ces trois projets est renvoyée à la suite de l'ordre du jour.

Mgr Keesen fait l'historique de la question des revendications des Flamands.

Mgr Keesen expose quelle fut la situation des Flamands sous la domination française et sous la domination hollandaise. De mon temps, dit-il, on n'avait qu'une demi-heure de leçon de flamand par semaine. C'était un cours facultatif et déconsidéré.

A gauche: Vous en avez pourtant bien profité.

M. S. Wiener. — Vous auriez mieux appris à l'Athénée. (Rires à gauche.)

Mgr Keesen. — L'histoire du mouvement flamand est une série de réactions contre une série d'excès et de boycottage de notre langue flamande. Je voterai ce projet réparateur.

M. Lambiotte lit un discours contre le projet.

M. Delannoy. — Il y a là une question électorale. On veut obtenir la popularité des populations flamandes en ayant l'air de favoriser leur langue.

Tous les fonctionnaires en rapport direct avec le public dans toute l'étendue du pays doivent savoir le flamand. (Protestations à gauche.)

A gauche: L'allemand devra être obligatoire pour tout fonctionnaire, alors! (Bruit à gauche.) Il faut que le père de famille reste libre de faire apprendre à son fils la langue qu'il lui plaît. Je ne veux pas de contrainte et je voterai contre le projet pour ce motif.

M. Vandenpeereboom. — On n'a pas du moins eu de mots désagréables pour les Flamands.

M. de Selys-Longchamps. — Mais ce sont les flamingants qui souvent sont désagréables pour leurs frères wallons.

M. Vandenpeereboom défend le projet et blâme les exagérations des flamingants, désavoués par l'immense majorité du peuple flamand.

La discussion est interrompue et le Sénat vote un projet annexant la commune de Lommel au canton judiciaire d'Achel (Limbourg) et transférant le chef-lieu de ce canton d'Achel à Neerpelt. Ce projet et l'amendement du ministre augmentant le nombre des conseillers provinciaux de ce canton sont votés à l'appel nominal.

M. Goblet est partisan des droits des Flamands; il estime qu'en matière d'enseignement la langue véhiculaire doit être la langue parlée au sein des familles; enfin, il est d'avis que tous les fonctionnaires devraient connaître les deux langues. Mais il ne votera pas le projet qui, selon lui, est inconstitutionnel.

M. Magnette se plaint des exagérations flamingantes. On a dit qu'il n'y avait pas d'émotion dans le pays. C'est parce qu'une véritable émotion s'est manifestée qu'on a hâté la discussion du projet.

Le projet ne rapprochera pas les races — au contraire. Et puis, il est inconstitutionnel.

De quel droit impose-t-on le flamand à ceux qui ne se destinent pas à la conquête d'un diplôme.

Une transaction, ce serait l'application au pays entier du régime accordé à Bruxelles. Cette transaction-là, nous l'accepterions. Mais le projet qu'on nous présente, nous ne le voterons pas.

M Hanrez émettra un vote négatif. Le projet est, selon lui, contraire aux intérêts des Flamands, qu'on cherche à mettre en dehors de l'influence française.

M. Descamps-David estime que les observations présentées sont singulièrement exagérées. Les cours donnés en flamand en Flandre seront encore très peu nombreux. On ne peut donc dire que le but du projet est d'amener la destruction de la culture française en pays flamand.

Les Flamands ne veulent pas ignorer la langue française, mais ils désirent mieux connaître la langue flamande. La loi les y aidera. Loin d'amener des divisions dans le pays, elle rapprochera les races. La loi est une transaction, je l'ai déjà dit. Et je m'étonne, étant donné le régime spécial admis pour Bruxelles, que les députés de Bruxelles se soient déclarés adversaires du projet.

On vote les articles.

La séance est levée.

Demain, mercredi, séance publique à une heure quarante-cinq.

LA PRINCESSE CLÉMENTINE A VIENNE

Vienne, 3 mai. — L'empereur François-Joseph a rendu visite cet après-midi, à la princesse Clémentine de Belgique, arrivée à midi en compagnie de la comtesse Lonyay. L'empereur est resté auprès des princesses pendant un quart d'heure.

Encore une bijouterie mise au pillage en plein centre de Bruxelles

15.000 fr. de bijoux volés à deux pas de la permanence

La bande de malfaiteurs qui depuis près de six mois opère nuitamment au centre de Bruxelles vient encore de se signaler en mettant au pillage la bijouterie de M. Auguste Degreef, Marché-au-Charbon, 20. Ce nouvel exploit a été perpétré avec d'autant plus d'audace que la bijouterie dévalisée se trouve, à peine à deux pas de la permanence centrale.

M. Degreef avait quitté son habitation lundi soir, vers dix heures trois quarts, pour aller prendre un verre dans le voisinage. Lorsque, vers minuit, il rentra, il constata que la porte de la rue n'était plus fermée à clef et que celle du magasin communiquant avec le corridor était entrebaillée.

En pénétrant dans la bijouterie, M. Degreef acquit bientôt la preuve qu'elle avait été mise au pillage. Les malfaiteurs, qui s'y étaient introduits à l'aide de fausses clefs, ont fracturé le tiroir du comptoir dans lequel ils ont fait main-basse sur une somme de deux mille trois cents francs et enlevé de la vitrine une grande quantité de chaines, de bracelets, de bague, d'épingles de cravate et de boucles d'oreille représentant une valeur de plus de 15.000 francs.

L'officier de police Angerhaussen, de la deuxième division, prévenu téléphoniquement, s'est rendu sur les lieux et a procédé aux constatations d'usage. Le signalement des nombreux bijoux dérobés a été transmis partout mardi à la première heure.

Un Belge assassiné à Crépy-en-Valois (France)

On écrit que la personne assassinée à Crépy-en-Valois, ainsi que nous l'avons relaté, est un nommé Verbrugge Oseau, ouvrier, né à Erneghem, le 22 juillet 1885, fugitif en France, pour une condamnation prononcée à sa charge par le tribunal de Bruges, le 26 février dernier, du chef de menaces de mort envers son père.

LA GRÈVE DES MINEURS continue à s'étendre dans le Centre.

Il y a maintenant grève complète au charbonnage de Crachet-Picquery, à Frameries. A Quaregnon-Central, tous les ouvriers continent leur besogne. Il y a quelques chômeurs à La Bouverie et à Pâturages.

Un détachement de trente gendarmes est arrivé lundi soir, à Wasmes.

Les réunions de syndicat et les meetings continuent.

Le nombre total des grévistes est de près de 13.000 sur 33.000 mineurs que compte le Borinage.

Aux charbonnages de Strépy-Bracquegnies la grève continue toujours aux deux puits St-Alphonse et Saint-Julien. Aux traits de mardi matin il y avait 1.550 grévistes.

OSTENDE

HOTEL DU CASINO, digue de Mer, 21. Déj 2,50. Dîner 3,00. Pens. comp. de 8 à 10 fr. 85739

Carreaux céramiques pour pavements, etc. Gustave Lescene, Tournai (Belg.). Tél. 460.

La Vie Sportive

CYCLISME — 5 Mai 1910 — 1re Année — CYCLISME

BRUXELLES = ROUBAIX

organisé par "Le Vélo" de Bruxelles et le Parc des Sports des 4-Villes

Une belle bataille en perspective : Les grands champions contre nos routiers régionaux.- Les détails de l'organisation. - La réunion de demain au Vélodrome du Parc des Sports des Quatre-Villes

UN DUEL ÉMOUVANT

C'est un véritable coup de théâtre qui se produisit au lendemain de Paris-Bruxelles lorsque trente coureurs qui venaient de prendre part à la grande course, s'engagèrent immédiatement pour Bruxelles-Roubaix.

Parmi ces nouveaux inscrits, se trouvaient tous les champions de la route que le sort n'avait pas favorisés dans Paris-Bruxelles, mais qui, loin d'être vaincus par une défaite imméritée, voulaient sans plus tarder affronter d'autres luttes et conquérir eux aussi des lauriers... François Faber, le héros du Tour de France; Cornet, qui compte parmi ses victoires un « Paris-Roubaix »; Dubois, le vainqueur du dernier « Tour de Belgique »; Trousselier, qui triompha dans tant d'épreuves classiques; Ernest Paul, le frère du « Géant de Colombes »; Blaise, le crack de Soumagne, furent de ceux que Bruxelles-Roubaix tenta.

... Et nous pouvons être maintenant complètement rassurés: le premier Bruxelles-Roubaix obtiendra un immense succès. Pour tout dire, ce sera un second Paris-Roubaix!

Si la présence des grands champions de la route, parmi les coureurs engagés, offre à Bruxelles-Roubaix un intérêt inespéré, cet intérêt s'accroît encore considérablement du fait de la participation de tous nos régionaux dans cette grande épreuve internationale. Les Roubaisiens Cruppelandt, Léturgie et Niedergang; les Wattrelosiens Colsaet et Dhulst; les « régionaux belges » Debaeks, de Menin; Burggrave, de Courtrai; Vandenbergue, de Moorselede; Dupont, d'Estaimpuis; Delraye, d'Iseghem, tous ces coureurs bien connus de nos sportsmen ont tenu à s'aligner dans la nouvelle course créée par notre confrère belge « Le Vélo » et les dirigeants du Vélodrome des Quatre Villes. Certains d'entre eux ont d'ailleurs des chances de premier ordre. Colsaet s'déclare certain de la victoire; Cruppelandt n'est pas moins affirmatif que le Wattrelosien; Léturgie, Dupont, Niedergang ont grand espoir de se distinguer et si l'on se souvient des récentes performances de nos régionaux dans Paris-Roubaix et Paris-Menin, il faut convenir que nous n'avons jamais eu autant de chances d'applaudir demain au Parc des Sports la victoire de l'un de nos régionaux.

Parce que Roubaix est le but de l'épreuve, Colsaet, Cruppelandt, Léturgie, Dupont, etc., s'accrocheront désespérément aux Faber, Trousselier, Cornet, Hanlet, Blaise... et l'on doit s'attendre à une arrivée en peloton, à un duel final émouvant, dont les spectateurs du Vélodrome des Quatre-Villes garderont longtemps le souvenir.

LES INSCRITS

1. Debaeks M., Menin.
2. D'Hulst, Wattrelos.
3. Dubois F., Roubaix.
4. Jamar D., Ouchée.
5. Lambot, Charleroi.
6. Maes F., Wavre.
7. Haeck C., Aeltre.
8. Thomas A., Aeltre.
9. Lamon, Roulers.
10. Hanlet, Liége.
11. Pévée, Liége.
12. Beyens, Genval.
13. Dethier, Jemeppe.
14. Van Hofstadt, Kœk.
15. Devroye H., Mons.
16. Heusghem, Ransart.
17. Van Daele, Moors.
18. Buysse M., Thielt.
19. Defrave Iseghem.
20. Vandenberghe, Moo.
21. Denauw, Lenhem.
22. Burgrave, Courtrai
23. Dorzée, Marchienne.
24. Block, Borgerhout.
25. Hoevbergs, Deurne.
26. Mouseur, Couillet.
27. Léturgie, Roubaix.
28. Colsaet, Wattrelos.
29. Dorvillers, Roubaix.
30. Niedergang
31. Petitjean, Gonrieux
32. Petitjean, Gonrieux
33. Vandorpe, Menin.
34. Plateau, Menin.
35. Desmet, Gruysaut.
36. Cruppelandt, Rx.
37. Desmet, Leers.
38. Spiessens, Malines.
39. Henri G., St-Servais
40. Eck G., Aelten.
41. Van Meerbeek
42. Verstraeten, Belge.
43. Demaede, Belge.
44. Faber F., Français.
45. Trousselier, L. id.
46. Duboc, Français.
47. Blaise, Belge.
48. Bouillet, Français.
49. Ernest Paul, id.
50. Nemmon J., Calais.
51. Cornet, Choisy.
52. Maitron, Paris.
53. Lannoy, Calais.
54. Coquat, Verviers.

Cette liste ne comprend pas les engagements parvenus de lundi matin à mardi soir, à Bruxelles. Les engagements n'ont été clos, en effet, qu'hier soir, à minuit. Nous donnerons demain la suite des inscriptions.

ITINÉRAIRE ET HORAIRE PROBABLE

Bruxelles (départ), 9 h.; Overysche, 16 kilom.; Wavre (contrôle volant), 25 kil.; Gembloux, 44 k.; Namur (contrôle fixe), 60 k.; Bois de Villiers, 72 k.; Sart-Saint-Laurent, 78 k.; Fosses (contrôle volant), 82 k.; Le Roux, 87 k.; Châtelet, 95 k.; Couillet, 99 k.; Charleroi (contrôle fixe), 102 k.; Monceau, 106 k.; Anderlues, 114 k.; Binche (contrôle volant), 122 k.; Mons (contrôle volant), 138 k.; Jurbise, 148 k.; Lens, 151 k.; Ath (contrôle volant), 162 k.; Lizne, 168 k.; Leuze (contrôle volant), 175 k.; Tournai (contrôle fixe), 190 k.; Estaimbourg, 202 k.; Estaimpuis, 206 k.; Herseaux (douane), 211 k.; Wattrelos, 215 kilomètres, arrivée 4 h. 29.

QUELQUES MOTS SUR LE PARCOURS

Les organisateurs de Bruxelles-Roubaix ont tenu à choisir un parcours très dur ainsi d'augmenter encore l'intérêt de l'épreuve.

La l